

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2021 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc, Philippe Drolet, Bernard Mallet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2021-12-459 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-460 **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU BUDGET - NOVEMBRE 2021.**

- Je, Stéphane Roy, conseiller municipal, dépose le rapport d'audit de conformité de l'adoption du budget (pour les municipalités de moins de 100 000 habitants) de la commission municipale du Québec.

2021-12-461 **COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU PTI - NOVEMBRE 2021.**

- Je, Bernard Mallet, conseiller municipal, dépose le rapport d'audit de conformité de l'adoption du programme triennal d'immobilisations (pour les municipalités de moins de 100 000 habitants) de la commission municipale du Québec.

2021-12-462 **NOMINATION. MONSIEUR PHILIPPE DROLET. REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE MERCIER POUR LE RÉSEAU BIBLIO.**

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par la conseillère Stéphanie Felx et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Philippe Drolet à titre de représentant de la Ville de Mercier pour le Réseau BIBLIO de la Montérégie comme exigé par la convention avec Réseau BIBLIO.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-463 **RÉSOLUTION LIMITANT À 2 % L'AUGMENTATION DU TRAITEMENT DES ÉLUS.**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 2006-819 sur le traitement des membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- QUE ce Conseil limite à 2 % l'augmentation annuelle du traitement des élus pour l'année 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-464 RÉSOLUTION POUR DONNER LE DROIT DE FAIRE UNE PATINOIRE SUR LA RUE DE TERREBONNE.

CONSIDÉRANT la demande de madame Laura Blaise afin d'être autorisée à confectionner une patinoire sur un terrain appartenant à la Ville devant le 23, rue de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que celle-ci établira elle-même la patinoire et aura la charge de l'entretenir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier se décharge de toute responsabilité quant à cette patinoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise madame Laura Blaise à établir et à entretenir une patinoire sur le terrain appartenant à la Ville devant le 23, rue de Terrebonne pour l'année 2021-2022;
- QUE la Ville de Mercier soit déchargée de toute responsabilité quant à cette patinoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-465 ABOLITION DE POSTE. CONSEILLER(ÈRE) - DOSSIERS MÉTROPOLITAINS ET AFFAIRES GOUVERNEMENTALES.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de conseiller(ère) - dossiers métropolitains et affaires gouvernementales depuis le 30 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'abolition du poste de conseiller(ère) - dossiers métropolitains et affaires gouvernementales.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-466 RÉVISION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE. DIRECTION URBANISME ET ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Mercier en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction des ressources humaines et de la direction Urbanisme et Environnement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE la direction Urbanisme et Environnement soit désormais nommée la direction Urbanisme - Permis et Inspection;
- QU'un des deux postes de chargé(e) de projet urbanisme et environnement soit aboli;
- QUE le second poste de chargé(e) de projet urbanisme et environnement soit désormais nommé chargé(e) de projet urbanisme;
- QU'un poste de technicien en urbanisme soit créé;

- QUE les conditions de travail pour le poste de technicien en urbanisme soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe à déterminer ultérieurement.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-467 CRÉATION DE POSTE. CHARGÉ(E) DE PROJET - ENVIRONNEMENT.

CONSIDÉRANT la révision de la structure organisationnelle de la direction Urbanisme et Environnement, maintenant nommée Urbanisme - Permis et Inspection;

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Mercier en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste de chargé(e) de projet - environnement;
- QUE les conditions de travail pour ce poste soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe à déterminer ultérieurement;
- QUE ce poste relève de la direction générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-468 CRÉATION DE POSTE. CONSEILLER(ÈRE) - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville de Mercier en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la création d'un poste de conseiller(ère) en développement économique;
- QUE les conditions de travail pour ce poste soient celles prévues à la politique de rémunération des cadres intermédiaires, classe à déterminer ultérieurement;
- QUE ce poste relève de la direction générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-469 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU TENU LE 24 NOVEMBRE 2021.

- Je, Bernard Mallet, conseiller municipal, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 novembre 2021.

2021-12-470 DEMANDE DE PIIA : LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL ET DE SON STATIONNEMENT (PLOMBERIE DÉZIEL) POUR LE 520, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le remplacement des enseignes commerciales a été déposée pour le 520, boul. Saint-Jean-Baptiste pour la construction d'un bâtiment commercial (Plomberie Déziel) (Présentation d'une deuxième version (bâtiment et stationnement));

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni en séance spéciale le 6 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil **accorde** la demande de PIIA au 520, boul. Saint-Jean-Baptiste pour la construction d'un bâtiment commercial (Plomberie Déziel) (Présentation d'une deuxième version (bâtiment et stationnement)) **sans condition**.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-12-471 VENTE D'ÉQUIPEMENT ET VÉHICULES DÉSUETS OU MIS AU RANCART.

CONSIDÉRANT le remplacement de véhicule et de machinerie à la direction des travaux publics et du génie et à la direction du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT le retrait et la mise au rancart des équipements suivants :

- Tracteur Landi Colpron 1999
- Camion Grunman GMC 2001
- Pickup chevrolet silverado 2003
- Camion pompe internationale 1993
- Boite dompeur pour 6 roues

CONSIDÉRANT l'affichage des équipements sur plusieurs sites et plates-formes de vente par la direction du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felix et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et résolu:

- QUE les biens mentionnés au préambule ne soient plus affectés à l'utilité publique;
- QUE ce Conseil autorise le directeur du service de sécurité incendie à procéder à la vente de ces véhicules et équipements;
- QUE chacune de ces ventes devra être autorisée par le directeur général.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 11.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 12.

2021-12-472 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE à l'unanimité